

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Eric MOULIER (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Christophe MORANGE (Madic), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil) à Philippe DELCHET (La Monselie), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 12 juillet 2024

20240718011DE

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'ACHAT DE COMPACTEURS ENSACHEURS SUR LES STATIONS D'EPURATION

Monsieur le Président précise qu'afin d'anticiper la prise de compétence assainissement collectif, il a été validé au budget 2024 l'achat de 5 compacteurs ensacheurs sur les stations d'épuration dites prioritaires (Madic, Vebret - Bourg, Antignac - Bourg, Champagnac et Saignes - Bourg). Cet équipement permet la manipulation en sécurité pour les agents des résidus de déchets solides transitant par les réseaux d'assainissement et récupérés via les dégrilleurs afin de ne pas arriver au niveau des stations d'épuration.

Ces déchets sont gorgés d'eau et sont jetés dans les bacs à ordures ménagères afin d'être incinérés. La mise en place du compacteur ensacheur permet de supprimer la majorité de cette eau et permet ainsi de faire baisser le poids des déchets et le coût de traitement. Le coût unitaire est estimé à 25 000€ HT.

Il s'agit d'autoriser le Président à lancer l'appel d'offre pour l'achat de 5 compacteurs ensacheurs estimé à 125 000€ HT et signer le marché correspondant et tout acte y afférent après validation de la commission d'appel d'offre.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR:

- autorise le Président à lancer la consultation pour l'achat de 5 compacteurs-ensacheurs dont le montant estimatif est de 125 000€ HT,
- autorise le Président à signer le marché après avis de la CAO et tout acte y afférent,
- précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2024 en dépenses d'investissement.

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de réception de l'AR: 23/07/2024
015-241501055-20240718011BDEDE
A G E N T

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 18 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire **23 JUIL. 2024**

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le **23 JUIL. 2024**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

15-241501055-20240718011BDE-DE

A G E D I